

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

## Cadre réservé à l'adhérent [e]

Matricule : 01859 Société :

Actif  Pensionné[e]  Autre :

Nom & Prénom : ANB.1 Med.

Date de naissance : 01.01.1969

Adresse : Rue 6 n° 62 lot AT ADM MEUNE EURA - CASA

Tél. : 06 63 66 84 11 Total des frais engagés : #330.60 Dhs

## Cadre réservé au Médecin

Dr. DARROUSSI MOHAMED  
Médecine Générale  
Lot. Chahdia N°: 344 Bd. Dadoura  
El Oulfa - Casablanca

Cachet du médecin :

Date de consultation : 17/08/2022

Nom et prénom du malade : H2. ANB.1 Mohamed Age :

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : toux + fièvre + fièvre

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA Le : 17/08/2022

Signature de l'adhérent[e] : [Signature]

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
17/01/2022	C	1	150.00	Dr. DAKROUSSE Malika Médecine Générale 1st. Chahdia N°: 344 Rd. Daoura El Oulemia - Casablanca

## **EXECUTION DES ORDONNANCES**

Cachet du Pharmacien PHARMACIE du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Dr Naguib Nadia 334, Bd Oued Daoura Oulfa Casablanca Tél : 05 20 00 25 95	17/08/2022	180,60

## **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

**Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.**

### **Important :**

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient des travaux
				Montants des soins
				Début d'exécution
				Fin d'exécution
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	25533412 00000000 00000000	21433552 00000000 00000000	H D B	Coefficient des travaux
	35533411	11433553	G	Montants des soins
	<b>[Création, remont, adjonction]</b> Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			Date du devis
				Date de l'exécution

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Darroussi Malika

الدكتورة دروسي مليكة

Docteur en Médecine  
Echographie Générale  
Nutrition

دكتوراه في الطب  
شهادة في الفحص بالصدى الصوتي  
شهادة في طب التغذية والحمية

17/08/22

م/ ANBri - M. Hammed.

30,00

u) Rhinathiol Ad

S.V

LOT : 21E003  
PER. 10 2024  
RHINATHIOL 5% AD  
SIROP FL 125 ML  
P.P.V : 300H00  
6 118000 061427

1x50x38 ap n/p

60,00

u) A2c 500

S.V

Z® 500 mg  
thrombycline  
boîte de 3 comprimés  
PPV : 60,00 DH  
6 118000 190097

1x50

11,30

u) Aspirine

Derol

S.V

ASPIRINE DEROL VITAMINÉE B1-C

11,50

1x50x38 ap n/p

26,50

u) vit c 1g

1x50 le matin ap n/p

S.V

VITAMINE C 1g  
Boîte de 20 comprimés effervescents  
PPV : 26,50 DH  
6 118000 190936

تجزئة الشهدية 344 شارع وادي الدورة الألفة - الدار البيضاء - الهاتف : 091.01.97  
Chahdia 344 Bd Oued Daoura El Oulfa - Casablanca - Tél : 05.22.91.01.97

5) Logos 180 le matin au  
52,80 napp (22x22cm)

180,60

LOT 210583  
EXP 12/2023  
PPV 52.80DH

S.D

~~Dr. NASSER MEDINA  
Médecine Générale  
R. Chahdia N°: 344 Bd. Daoura  
El Oulfa - Casablanca~~

~~PHARMACEUTIQUE  
Dr Nadia Ouardouz  
334 Bd Ouardouz  
Oulfa - Casablanca  
Tél : 05 20 00 25 95~~